

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-86

RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION « SCHEMA DIRECTEUR MOBILITE ACTIVE DU PNR DE MILLEVACHES » DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA)

Date de la convocation
15/11/2022

Le 22 novembre 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie	X				
SERRE Françoise			X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		C. HORNEBECK	X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		M.H. MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 6303 – 9200

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 1 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques

Mesure 31 : Inciter à de nouvelles mobilités

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales

Mesure 38 : Développer les coopérations

Hors Contrat de Parc 2018 – 2022

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.332-24 à L.332-26,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président ;

Vu la délibération n°B2022-61 du Bureau syndical du 20 septembre 2022 relative au projet Avélo2 – Elaboration d'un schéma directeur mobilité active;

Vu la délibération n°B2022-72 du Bureau syndical du 20 septembre 2022 portant création d'un emploi non permanent – Contrat de projet Chargé de mission « Schéma Directeur Mobilité Active du PNR de Millevaches » ;

Considérant le dispositif du Volontariat Territorial en Administration initié par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en avril 2021 ;

Contexte :

Le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a mis en place en avril 2021 le dispositif du Volontariat Territorial en Administration (VTA). Ce dispositif a été renouvelé en 2022.

L'objectif du VTA est de permettre aux collectivités territoriales rurales d'embaucher des jeunes de 18 à 30 ans titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 minimum sous la forme d'un contrat de travail à durée déterminée de 12 à 18 mois afin de mener à bien une mission d'ingénierie de projet. Une aide forfaitaire de 15.000 € est versée à la collectivité en cas de conclusion d'un contrat de travail avec un jeune entrant dans ce dispositif.

Description du projet :

Par délibérations B.2022-61 et B.2022-72 du 20 septembre 2022, le Bureau syndical a validé le projet AVELO2 initié par l'ADEME visant à l'élaboration d'un schéma directeur mobilité active sur le territoire du PNR et la création d'un emploi non permanent sous la forme d'un contrat de projet de 18 mois pour un chargé de mission afin de mener à bien cette action.

Suite à ces délibérations, la fiche de poste décrivant les missions de cet emploi a été soumise à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et à la Préfecture de Corrèze qui ont validé sa compatibilité avec le dispositif du Volontariat Territorial en Administration.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'autoriser le Président à :
 - procéder au recrutement d'un chargé de mission « Schéma directeur mobilité active du PNR de Millevalches » sur l'emploi créé par délibération B2022.72 du 20 septembre 2022 dans le cadre du dispositif Volontariat Territorial en Administration le cas échéant;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'autoriser le Président à :
 - procéder au recrutement d'un chargé de mission « Schéma directeur mobilité active du PNR de Millevalches » sur l'emploi créé par délibération B2022.72 du 20 septembre 2022 dans le cadre du dispositif Volontariat Territorial en Administration le cas échéant;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 12 / Votants : 15 (dont 3 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

REÇU LE

30 NOV. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Ph. Bruger



Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 30.11.22 Et qu'elle a été affichée le 30.11.22

